

Monsieur le Maire,
Messieurs, Mesdames les administrateurs,
Madame la Directrice,

Ce débat d'orientation 2011 intervient dans une période bien sombre pour un grand nombre de nos concitoyens.

En novembre dernier paraissait le rapport annuel du Secours catholique. Il relevait la paupérisation de toutes les couches de la société : personnes âgées, jeunes, personnes handicapées, travailleurs modestes.

Le fardeau des dépenses contraintes : loyer énergie, transports, abonnement réseaux, téléphone, assurances... pèsent pour 67,5% dans le budget des ménages ayant participé à l'enquête. On ne s'étonnera donc pas que le montant médian des factures impayées par ces mêmes ménages grimpe en flèche, passant de 692 à 765 euros (+10,5%). On glisse alors inexorablement vers le surendettement.

On peut noter qu'en 2009 :

- 216 396 dossiers de surendettement ont été traités, contre 185 000 en moyenne entre 2004 et 2008
- 750 000 familles, représentant 3 millions de personnes sont en mesure de surendettement
- l'endettement moyen par dossier est de 44 000 euros, alors qu'il était de 39 000 euros en 2008
- le surendettement passif (lié à une perte d'emploi, maladie, divorce) représente $\frac{3}{4}$ des dossiers. Oui, j'ai bien dit $\frac{3}{4}$ des dossiers sont liés au surendettement passif ! On est donc loin de l'image du surendetté surconsommateur volontaire !

Une autre statistique publiée par l'INSEE, fait froid dans le dos : la mortalité infantile qui ne faisait que diminuer depuis 30 ans, stagne depuis 2005 et a même connu une légère hausse en 2009, faisant régresser la France du 5ème au 14ème rang des pays européens.

Cette information est probablement à rapprocher d'une étude publiée en septembre par l'UFC-Que choisir : en 2008, 9 millions de Français se sont privés de soins par manque d'argent. Les remboursements, les « restes à charge » et forfaits journaliers sont devenus une charge insupportable et dans certains foyers, on doit choisir entre alimentation et soins...belle perspective !

Plaisir est loin d'être épargné par la crise, la hausse du chômage en est la conséquence. Les dernières statistiques publiées par le ministère du travail sont éloquentes : **L'augmentation du chômage à Plaisir dépasse les 5% en 1 an, bien au delà de la moyenne des Yvelines** : il y a des performances dont on se passerait volontiers : cela fait près de 200 ménages supplémentaires jetés dans l'incertitude et la précarité.

Dans ce contexte, nous devons aux Plaisirois, d'avoir une politique sociale à la hauteur de leurs besoins et de leurs attentes.

Des enfants qui ont faim, oui, ça existe à Plaisir et c'est insupportable. Une bénévoles de l'aide aux devoirs me disait la semaine dernière qu'elle prenait soin d'apporter un goûter aux enfants car ils n'avaient pas toujours mangé à leur faim à midi, quant au goûter, il ne fallait même pas y penser.

Une « dame de cantine », maintenant partie à la retraite, m'a avoué avoir pris le risque, encore l'an dernier alors qu'elle était en poste dans une école de Plaisir, de garder en cachette des denrées non périssables (pain, fruits) du repas de la veille, pour le donner à 10h à ceux qui n'ont pas eu de petit déjeuner.

La priorité pour nous est de s'interroger activement sur la baisse anormale du nombre de familles bénéficiaires de réduction du prix de la cantine passé de 250 à 180.

C'est la même chose pour le RSA, c'est bien, mais cela n'a pas l'effet escompté : en effet, il faut énormément de papiers de rendez-vous, les personnes se sentent stigmatisées ...

Les aides aux associations caritatives, mais aussi celles qui agissent pour l'insertion des personnes en difficulté doivent être renforcées. C'est un investissement plus que rentable pour la collectivité car elles sont créatrices de lien social, et vos subventions sont valorisées par l'engagement de leurs bénévoles. Nous en avons été encore témoin la semaine dernière lors de la visite du Conseil général aux Restaurants du cœur et à leur atelier d'insertion.

L'an dernier à la même époque, je préconisais la création d'Ateliers Santé Ville (ASV), dont je vous rappelle les missions :

Les ASV commencent par faire un diagnostic sur la "santé" dans la ville :

- Offre médicale du secteur
- Évaluation des problématiques des publics en difficulté
- Recherche des solutions adaptées

Ce dispositif fait partie de la politique de la Ville et peut recevoir des subventions de l'ACSE, voire du CG.

Il me semble plus qu'urgent, dans les circonstances actuelles de le mettre en œuvre.

Un quartier de notre ville bénéficie des crédits de l'ANRU dans le cadre de la politique de la Ville, or d'autres quartiers, je pense à l'aqueduc et à la Haise, connaissent des difficultés grandissantes. Il y aurait grand intérêt à commencer les dossiers pour faire reconnaître ces difficultés et obtenir les mêmes financements que pour le quartier du Valibout.

Je vais aussi, vous demander, comme l'an dernier, de redonner au CCAS les moyens que vous lui avez retirés, en financement et en personnel.

A ce propos, je redis toute mon admiration aux agents du CCAS, pour ce qu'ils arrivent à faire malgré les restrictions